

...//...

- Article 4 / MM - Le Secrétaire Général de la Wilaya.
- Le Directeur de la Réglementation et de l'administration Générale de la Wilaya.
  - Le Délégué aux Réformes Agricoles de la Wilaya.
  - Le Directeur des Services Agricoles de la Wilaya.
  - L'inspecteur Divisionnaire du Cadastre.
  - L'inspecteur Divisionnaire des Domaines.
  - Le Chef de Daïra de DRA BEN KHEDDA
  - Le Président de l'APC de DRA BEN KHEDDA - TIRMITINE

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Wilaya.

Fait à Tizi-Ouzou, le 19 SEP 1992

Le Wali,

أحمد بن منصور

بلدية ذراع بن خدة  
صورة طبق الأصل  
تاريخ 3 أكتوبر 2005

عن الوالي  
مصلحة الشؤون  
القانونية  
تسليمي كمال

*[Handwritten signature]*

